

COMMUNE D'ALLINGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix le cinq Octobre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Septembre 2010

Etaient présents : Mesdames BON Elise, DUMAS Isabelle, DESPRES Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, CHABOUD Any, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BARBAZ Christelle, BILLAULT Céline, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, CART Claude, JORDAN Hubert, DUPUIS Gilles, BONDURAND Jean-Claude, BERGERON Pierre, PAILLET Hervé, BECHEVET Patrick, PHILIPPE Jacques, BOURQUI Roger, PERROUD Frédéric,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Messieurs François DEVILLE à Anne-Marie FRULEUX, Jean-François PILLOT à Hubert JORDAN, Gil-Laurent GASPARINI à Roger BOURQUI.

Etaient absentes excusées : Mesdames Catherine EPRON, Muriel BOISSINOT et Geneviève PANISSET

Madame Christelle BARBAZ a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes

Lors de la réunion, l'assemblée municipale :

- ❖ APPROUVE le compte rendu de la séance du 07 Septembre 2010
- ❖ ECOUTE Le Maire rappeler l'historique du travail réalisé et des décisions prises relatives à la création du Parc d'Activité Economique Planbois, Mésinges, Perrignier. Il précise que cette zone d'intérêt communautaire fait l'objet de plusieurs études (Approche Environnementale de l'Urbanisme « AEU », étude de positionnement économique et faune - flore) obligatoires dans le cadre des orientations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Le Maire explique que cet aménagement prend en compte la fermeture prochaine du passage à niveau N°68 et le rétablissement des voiries qui permettra la liaison entre le RD 233 et le RD 12 via la zone d'activité, elle-même desservie par cette infrastructure. Il redit que l'objectif final est la requalification de l'existant parallèlement à une extension de la zone industrielle afin d'améliorer la vitrine actuelle, les accès et les infrastructures futures, le tout financé selon une formule de type Partenariat Public Privé. ECOUTE la présentation de Anne-Sophie BAUD en charge du développement territorial de la Communauté de Communes des Collines du Léman relative aux études concernant la réalisation du Parc Planbois.
- ❖ ACCEPTE le remboursement de la part communale sur une concession de terrain au cimetière rétrocédée à la commune pour des raisons de commodités. RAPPELLE que la part octroyée au C.C.A.S. ne peut être remboursée. Le montant remboursable s'élève à 321, 34 €.

- ❖ EST INFORMEE que le recensement auprès de la population en 2011 débutera dans la commune le 20 Janvier prochain et qu'il y a lieu d'organiser la collecte des données.
- ❖ AUTORISE le maire à procéder aux enquêtes de recensement. DECIDE de nommer deux agents communaux Madame DEPRAZ Josephe, rédacteur, en tant que coordonnateur communal et Monsieur PAGNEUX Rémy, adjoint technique principal, coordonnateur suppléant pour suivre et encadrer cette opération. ENTEND que la charge de ce recensement incombe à la commune responsable de la gestion administrative des agents recenseurs ainsi que de leur rémunération. DIT que six agents recenseurs seront recrutés par voie d'affichage local, journaux, pôle emploi et Internet, qu'ils seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 292, premier indice de la fonction publique territoriale.
- ❖ ACCEPTE la proposition de Monsieur DIAS RODRIGUES José, présentée par Gilles DUPUIS adjoint, relative à un échange de parcelles. DECIDE que cet échange se fera m^2 pour m^2 et délimité de manière à respecter le projet de parking le long de la RD 12 selon plans établis. DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur. Céline BILLAULT, conseillère municipale, s'interroge sur le maintien de la qualité environnementale de ce secteur (remblais) et souhaite qu'une solution soit trouvée pour contraindre ce type d'activité à s'installer dans des zones prévues à cet effet. Le Maire répond que cette situation a évolué au cours du temps et que les documents d'urbanisme opposables ne permettent pas actuellement un transfert imposé.
- ❖ EXAMINE les dossiers de consultations des entreprises pour l'aménagement du parking et trottoir le long de la RD 12. CONFIE les travaux à l'entreprise SCREG dans le cadre d'un chantier école. Le Maire rappelle que le coût de cet investissement d'un montant de 33.000 € H.T. permet une économie de 10.000 € par rapport au chantier classique et assure la formation professionnelle d'une équipe d'étudiants.
- ❖ EXAMINE les devis de fourniture et pose de stores californiens à l'école et CONFIE les travaux à l'entreprise « Chablais Stores Fermetures » pour un montant H.T. de 1.740 €
- ❖ FAIT le point sur l'avancement du programme des études de sécurisation des voiries départementales présenté par Claude CART, Adjoint. Le projet de restructuration de la section RD 12 au niveau des Fleysets est proposé aux élus. Le débat conduit à formuler des corrections concernant l'ajout de plateaux traversants avec terres pleins centraux.
- ❖ PREND NOTE de la réunion organisée par Jacques PHILIPPE, Adjoint, pour la réservation des salles qui se déroulera le 25 Octobre courant.
- ❖ RECOIT la déclaration de création d'une nouvelle association Loi 1901 en remplacement de l'association « Espérance d'Allinges » intitulée « Théâtre d'Allinges » dont le Président est Monsieur NICOSIA Guy. Isabelle DUMAS, Adjointe, évoque l'avenir du bâtiment paroissial et réaffirme le caractère spécifique de cette bâtisse dédiée au théâtre, l'assemblée DEMANDE au Maire d'engager des discussions afin de réfléchir avec le propriétaire et gestionnaire à une utilisation adaptée de cet édifice.
- ❖ RECEPTIONNE aussi la déclaration de l'association dénommée « Les Faucons Pourpres » dont le Président est Anthony LECORPS. Son but est de faire connaître le théâtre d'Improvisation principalement médiéval fantastique, dans toute la région Rhône-Alpes et surtout sur le département de Haute-Savoie ainsi que de pouvoir organiser des rassemblements de jeu de rôle grandeur nature et de soirée enquête.
- ❖ ENTEND la remarque formulée par Hervé PAILLET, conseiller municipal, qui considère que le marché du Vendredi devrait être encouragé et accueilli dans de meilleures conditions notamment avec une aire d'accueil mieux aménagée.

ALLINGES le 11 Octobre 2010
 Le Maire Jean-Pierre FILLION.

